

Je lis à la page 15 du même discours, le paragraphe suivant qui m'amuse : " Nous pouvons donc espérer, après cette année, de diminuer nos nouvelles taxes. Ces taxes étaient et sont nécessaires pour solder les extravagances et les déprédations que l'ex-administration Mercier a permises au préjudice du Trésor, et pour prouver au monde financier que nous avons et " que nous avons le moyen de payer nos dettes."

L'honorable Trésorier commence par dire qu'il a l'espoir, après cette année de pouvoir diminuer les nouvelles taxes, attendu, selon lui, qu'elles étaient nécessaires pour solder les extravagances de l'administration Mercier. Il n'avait pas besoin, comme je l'ai démontré déjà, de ces nouvelles taxes pour solder ces dettes extravagantes, puisque sans leur aide il aurait pu équilibrer le budget.

Conséquemment, s'il a pu, avec ses propres ressources normales, en dehors des nouvelles taxes, opérer l'équilibre, c'est qu'il ne peut pas y avoir eu autant d'extravagance qu'il veut le faire entendre. Si tel était le cas, au lieu d'avoir l'espoir de diminuer ces taxes, il serait forcé de les maintenir. Mais ce qui m'amuse, à part des extravagances dont il fait mention, c'est qu' "il a imposé " ces taxes " dit-il " pour prouver au monde financier que nous avons et que nous avons les moyens de payer nos dettes. " Il me semble que c'est là une étrange théorie, car qu'a-t-on besoin de prélever des taxes pour faire une telle démonstration ?

Suivant moi il est tout-à-fait ridicule de prélever des taxes pour le simple plaisir de prouver aux capitalistes l'état florissant de nos finances ?

Quant aux accusations qu'il lance gratuitement au sujet des extravagances et des déprédations de l'ex-administration, en admettant, pour les fins de la discussion, que ce soit vrai, chose que je n'admets pas d'ailleurs, il aurait dû pourtant se rappeler qu'il appartient à un parti qui n'est pas exempt ni dans la Province, ni au Fédéral, d'extravagances et de déprédations. Ne voulant pas entrer dans des récriminations, je n'en dirai pas davantage sur ce chapitre car le Trésorier saisira facilement ma pensée sans cela.

### EMPRUNT DE 1893

L'honorable Trésorier, dans son discours sur le budget, ne veut pas avouer que l'emprunt fait par le gouvernement Mercier en 1890 soit préférable au sien : car, après l'avoir déprécié, il n'ose admettre qu'il se soit trompé. Tout de même il a soin d'ajouter insidieusement que l'intérêt sur cet emprunt est de  $6\frac{1}{2}$  p. c. ; mais il passe sous silence le taux de  $7\frac{1}{2}$  d'intérêt sur le sien. Jusqu'à présent je n'ai pas eu l'occasion de relever les appréciations erronées qu'il s'est permises de faire à différentes reprises sur la nature de cet emprunt. Lui qui s'est tant plu à le déprécier, n'a pas la loyauté de présenter cette transaction sous son véritable jour et d'admettre franchement qu'il est supérieur au sien sous tous les rapports.

L'emprunt de 1891 effectué à 96 est un des meilleurs que la Province ait jamais faits. J'aurais pu faire cet emprunt à long terme aux mêmes conditions, et dans ce cas l'intérêt, au lieu d'être  $6\frac{1}{2}$ , n'eût été que de  $4/15/100$  attendu que les charges pour un emprunt de deux ans sont les mêmes que pour un emprunt à long terme. Ce sont ces charges d'émission qui, réparties sur deux ans au lieu de 50, font paraître le taux d'intérêt plus élevé : car nous ne payons réellement que 4 p. c. d'intérêt sur le capital.

Si nous avons opté pour une émission à courte échéance, c'était avec l'intention d'obtenir une plus-value lorsque le marché monétaire eût repris son état normal.